

n'étant plus en harmonie avec les formes de la société et du gouvernement, elles avaient besoin d'être entièrement remaniées. Les premières années du règne de Louis XVI ont donc été un temps d'essais et de discussions. Turgot abolit les maîtrises et les jurandes; six mois après elles sont rétablies, avec d'importantes modifications toutefois. On procédait alors par des tâtonnements souvent peu heureux; mais on se posait déjà toutes les questions dont nous cherchons la solution aujourd'hui, et les délibérations de ce temps qui nous ont été conservées, celles des parlements, celles des assemblées municipales ou provinciales, sont pleines d'idées justes et intéressantes. Tout ce que la Révolution a fait de changements administratifs utiles s'est préparé là. On éprouvait le besoin d'établir partout la liberté et la règle, ces deux conditions essentielles de toute société, quel que soit son objet et quelle que soit son étendue.

La Révolution arriva, et fit table rase du passé, mais sans jeter les bases d'institutions nouvelles, dont l'agitation de la France et les circonstances terribles qui pesèrent sur elle pendant plusieurs années, retardèrent encore la création. La France ne respira que sous le Consulat, et ce fut alors seulement qu'elle put reprendre l'œuvre interrompue. Alors toutes les anciennes corporations étaient dissoutes. Y revenir eût été une erreur, quand ce n'eût pas été une impossibilité. Mais on était aux prises avec les vices de l'individualisme, et il fallait rendre aux classes ouvrières, soit par des institutions nouvelles, soit par des associations plus restreintes et établies sur d'autres bases, une partie des avantages et des garanties que la ruine de l'ancien système leur avait enlevés.

Soixante ans se sont écoulés depuis cette époque. L'auteur considère les cinquante premières années comme une période intermédiaire ou d'essai ; il s'attache plus particuliè-